

# CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 9 DECEMBRE 2020

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Jean-Claude FAIDUTTI - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Jean-Marc GOUJAT - Mathieu ARSALE - Jean-Marc BERNAY - Frédéric MAINAS.

Absent : Stéphane LAFAY

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

=\*=\*=\*=\*=\*=\*=\*=\*=

#### 1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Autonomie financière du budget assainissement - annulation de la délibération du 24 juin 2020

A la demande du Trésor Public, le Conseil Municipal avait délibéré le 24 juin dernier afin de doter le budget assainissement de l'autonomie financière à partir du 1er janvier 2021. Mais le Trésor Public nous a indiqué récemment que cette obligation ne concernait finalement pas les communes gérant leur assainissement dans le cadre d'une délégation de service public sous la forme d'un contrat d'affermage ; ce qui est le cas pour la commune. Le Trésor Public demande donc d'annuler la délibération prise le 24 juin dernier.

→ Approbation à l'unanimité

#### 3. Décision modificative n° 2 sur le budget primitif communal

Il manque des crédits (186 €) sur le chapitre 16 (emprunts et dettes) en dépenses d'investissement. Il convient donc de prendre une décision modificative de virements de crédits de 200 € du compte 2158 (autres installations, matériels et outillages techniques) chapitre 21 (Immobilisations corporelles) vers le compte 165 (dépôts et cautionnements) chapitre 16 (emprunts et dettes).

→ Approbation à l'unanimité

#### 4. Admissions en non-valeur

En vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances << irrécouvrables >> relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin. Lorsque les procédures n'ont pu aboutir au

paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541 Créances admises en non-valeur » à l'appui d'une décision du conseil municipal.

Pour 2020, le montant des créances irrécouvrables, créances admises en non-valeur :  
Budget principal, compte 6541 : 148.50 €

Il est également proposé au Conseil Municipal de refuser une admission en non-valeur pour un montant de 3.50 €, et de demander au Trésor Public de l'ajouter aux autres créances à venir pour ce débiteur.

En effet, en dessous du seuil de recouvrement qui est de 15 €, le Trésor Public ne peut pas engager de poursuites.

→ Approbation à l'unanimité

## **5. Gestion par une agence des logements communaux en location**

Il est proposé au Conseil Municipal de confier la gestion des locations des logements communaux à l'agence du Roannais. Cela comprend l'établissement des différents diagnostics obligatoires pour la location, la recherche de locataires, l'établissement du bail et de l'état des lieux...

→ Approbation à l'unanimité

## **6. Devis dalle abri bus**

Deux devis ont été demandés pour une dalle béton et des fixations pour l'abri bus situé sur la place de la mairie :

DELOMBRE TP : 2 640 € TTC

Maçonnerie LEPROHON : 1 398.00 TTC

→ POUR à l'unanimité le devis de la Maçonnerie LEPROHON

## **7. Recrutement agent technique - suite de la procédure**

L'offre a été publiée sur le site emploi territorial conformément à la réglementation. Les différentes candidatures reçues en mairie ont été étudiées. Il a été décidé de recruter monsieur P. Il signera son contrat demain. Les candidats non retenus ont reçu un courrier.

## **8. Questions et informations diverses**

- Un devis de la maçonnerie LEPROHON pour 580.80 € TTC, est présenté au conseil pour mettre un durcisseur sur la dalle béton sous le préau côté cuisine de la salle d'animation. → Approbation à l'unanimité

- Un devis d'IDEES carrelage pour 1 295.10 € TTC, est présenté au conseil pour un revêtement sur la dalle béton à l'entrée de la salle d'animation. → Approbation à l'unanimité

- Un devis d'APAVE pour 360 € TTC, concernant la vérification de l'aire de jeux pour enfants est présenté au conseil. → Approbation à l'unanimité

- La marche du sou des écoles/Lay/Neaux aura lieu le 13 mars 2021.

- Une réunion du Syndicat Rhône Loire Nord est prévue prochainement.

- Les associations de la commune ont envoyé un courrier pour remercier le conseil municipal suite à la subvention qui leur a été attribuée.

- Un devis sera demandé pour changer la porte d'entrée de la maison des associations.

- Le fascicule d'informations qui remplacera le bulletin cette année est en cours de préparation. Il sera proposé aux novaliens de laisser une adresse mail pour une liste de diffusion.

- Dans les prochains bulletins, il est envisagé de raconter l'histoire de la commune. Pour cela, il sera demandé aux novaliens qui ont des histoires à raconter, ou bien des documents anciens, de se faire connaître en mairie afin de partager leurs connaissances.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mercredi 27 janvier à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.